CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE

Procès-Verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

Séance du 24 janvier 2019

Nombre des conseillers
élus : 15
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusés : Yves KNOBLOCH qui donne procuration à Audrey ZIMMERMANN, Sophie EICHENBERGER

ORDRE DU JOUR :

1. **Adoption du procès-verbal séance du 29 novembre 2018**
2. **Décision modificative**
3. **Augmentation des heures de service hebdomadaire agent technique**
4. **Orientations budgétaires 2019**
5. **Reste à réaliser investissements 2018**
6. **Organisation des réunions Débat National**
7. **Participation à la mutuelle complémentaire santé des agents**
8. **Formation des élus ATIP**
9. **Rapport activités CC Barr Bernstein**
10. **Date Ochterputz**
11. **Divers**

1. **Adoption du procès-verbal séance du 29 novembre 2018**
   Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

2. **Décision modificative à rajouter au PV du 29 novembre 2018**
   Dépassement article 1641 emprunts sur l'année 2018
   Une décision modificative s'avère nécessaire

   Dépenses :
   Article 1641 Emprunts en euros + 6111 €
   Article 2152 opération 4017 Equipements urbains - 6111 €
   Recettes d'investissements :

   Adopté à l'unanimité

3. **Augmentation des heures de service hebdomadaire agent technique**

Madame Lucienne NIERENBERGER agent technique est employée en tant qu'agent d'entretien et occupe le poste de saisonnier aux espaces verts. Elle travaille environ 1000 h par an. Afin de faciliter la gestion de ces heures et de son contrat, le maire propose de lui faire un contrat de 20 h par semaine
Un contrat d'un an sera établi à partir du 1er février 2019 sur la base de 20 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité

4. **Orientations budgétaires 2019**
   Un abri bus supplémentaire, le remplacement du pont du chemin de Stotzheim, des travaux d'aménagement aux abords du centre socio-culturel sont au programme des investissements 2019. Un membre du conseil suggère la mise en place d'un escalier de secours à l'école.

5. **Reste à réaliser investissements 2018**
   Les restes à réaliser investissements 2018 s'élèvent à 87 017 €

- Optimisation chauffage centre socio culturel	5214 €
- Acquisition terrains divers	5000 €
- Etude Zéro pesticide Fredon	7800 €
- Chemin ruraux	10000 €
- Aménagement extérieur centre socio culturel	42000 €

Ces montants seront reportés au budget 2019
Adopté à l'unanimité

6. **Organisation des réunions Débat National**
   Dans le cadre du grand débat national, le maire accueille les habitants de Saint-Pierre le samedi 9 février 2019 de 8 h 30 à 11 h 30 salle de la mairie. Bienvenue à tous

7. **Participation à la mutuelle complémentaire santé des agents**

Les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent (art.22bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983). La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités. Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret n°2011-1474 du 8novembre 2011.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la demande d'avis du comité technique en date du 24 janvier 2019

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée

par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 30 € par agent.

Adopté à l'unanimité

8. **Formation des élus ATIP**
   Monsieur le maire informe les membres du Conseil sur les différentes formations Elus proposées par l'ATIP pour 2019. Les documents sont disponibles en mairie

9. **Rapport activités CC Barr Bernstein**
   Monsieur le maire présente aux membres du Conseil le rapport d'activités 2017 de la Communauté du Pays de Barr. Le rapport est disponible en mairie

10. **Date Ochterputz**
    La date du Ochterputz 2019 est fixée au samedi 30 mars 2019. Rendez-vous devant le CPI

11. **Divers**
    - La réfection de la rue du moulin débutera après les travaux d'assainissement en cours.
    - Le miroir à la sortie de la rue du moulin sera mis en place prochainement
    - Pour la serre aux Missions Africaines, il est proposé d'acheter des pellets pour la chaudière de la serre plutôt que de donner une participation financière.
    - Une visite du Sénat est proposée aux membres du conseil en fin d'année
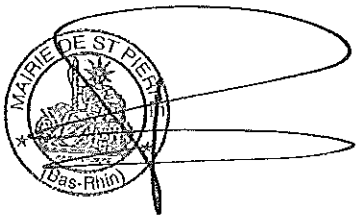
Saint-Pierre, le 29 janvier 2019
Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre